

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRES Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème Phase - Bordeaux - Place Paul Doumer - Fourniture de matériaux en pierre calcaire - (URB 204) - Appel d'offres

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le prolongement de la ligne C du tramway depuis la place des Quinconces vers Les Aubiers traverse la place Paul Doumer. Cette place joue un rôle important dans le quartier à la croisée d'axes de desserte importants comme le cours de Verdun, le cours Portal et le cours Evrard de Fayolle. Bien structurée autour d'un bâti de qualité, elle joue un double rôle d'espace de détente de proximité et d'articulation entre la composition des grands cours et celle du tissu urbain traditionnel bordelais.

A l'occasion du passage du tramway et de l'implantation d'une station au centre de la place, il est nécessaire de reprendre le nivellement de la place et de repenser ses usages et son aménagement afin de lui redonner l'image d'une véritable place de quartier. Ce nouvel aménagement repose sur l'articulation autour de la station d'espaces de détente et de loisirs (boulistes) traités en revêtements minéraux et agrémentés de nouvelles plantations de frênes et de chênes verts et de jets d'eaux. A cette occasion, l'éclairage public est modernisé et mis en conformité avec la charte de la ville de Bordeaux.

La Communauté Urbaine de Bordeaux prend en charge les travaux de voirie directement liés au tramway, la construction de la plateforme et de la station positionnée au centre de la place. Afin de faciliter la gestion des interfaces entre les travaux du tramway et les travaux d'espace public sur ce site, il a été décidé que le marché d'infrastructures de la ligne C du tramway (Infra 207a) intégrerait les travaux complémentaires nécessaires au réaménagement de l'espace central de la place et de sa rive Ouest, ainsi que les chaussées et trottoirs adjacents des rives sud et nord.

Ces travaux comprennent :

- des travaux de voiries (chaussées et trottoirs),
- la fourniture de dalles, pavés et bordures en pierres calcaires, objet de cette présente délibération, et les travaux de pose y afférents,
- des travaux liés à la réalisation du réseau d'arrosage et aux jets d'eau,
- des travaux de pose et de branchement d'éclairage public (le matériel est directement fourni par la Ville de Bordeaux),

- des travaux d'équipements,
- la fourniture des arbres et les travaux de plantations et d'entretien pendant 3 ans.

Ces travaux, d'un montant total estimé à 1 800 000 € TTC, sont financés à hauteur d'environ 900 000 € TTC par l'enveloppe communale d'aménagement de la voirie dédiée à la Ville de Bordeaux. Le solde, correspondant notamment à des travaux d'espaces verts, d'éclairage public et de mobilier urbain, est pris en charge par la Ville de Bordeaux dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

A noter que la Ville de Bordeaux fournira le matériel d'éclairage public et que le coût de son installation est compris dans le montant total des travaux.

Les principes de ce montage financier ont été validés dès janvier 2004 par la Ville de Bordeaux.

La présente délibération porte sur la seule fourniture des matériaux calcaires destinés au revêtement de la place qui fait l'objet d'un marché de fourniture particulier.

Ce marché comporte la fourniture de bordures, pavés et dalles en pierre calcaire naturelle, ces dernières posées en opus romain aléatoire.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert en vue d'un marché de fournitures, à prix unitaires, d'une durée maximale de 6 mois.

Le montant de la dépense est estimé à 222 527 € HT.

Le financement de ces fournitures est à imputer sur l'enveloppe communale de la ville de Bordeaux, au budget principal de 2006, chapitre 23, compte 2315, Fonction 8220, CRB 0100, Prog. VB 06304.

Considérant l'importance de l'opération, la mise en concurrence inhérente à cette affaire donnera lieu à publicité au niveau européen, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- ✓ à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- ✓ à signer le marché à intervenir avec le fournisseur ou le groupement momentané d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel

d'offres, à procéder à la recherche d'un fournisseur ou d'un groupement momentané d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,

- ✓ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

